



Dénomination du plateau sportif

L'an deux mille dix huit, le vingt six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Sinnamary étant assemblé en session ordinaire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après une convocation légale sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MADELEINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude MADELEINE,
Mme Annick ARON-LEVEILLE - 1^{ère} Adjointe
M. René-Serge HORTH - 2^{ème} adjoint
M. Patrick COSSET - 3^{ème} adjoint
Mme Cathia ATTICA - 6^{ème} Adjointe
M. Pierre HO-WEN-SZE - Conseiller municipal
Mme Claudine CAILLOT - Conseillère municipale
M. Jean-Marie DECOLLAS - Conseiller municipal
Mme Maéva CHAMPESTING - Conseillère municipale
Mme France CLET- COURAT - Conseillère municipale
Mme Odile ANTOINETTE - Conseillère Municipale
M. Sylvio BOCAGE - Conseiller municipal
Mme Emeline JEREMIE - Conseillère municipale
M. André ANDREY - Conseiller municipal
Mme Fidélia BOCAGE - Conseillère municipale

DATE DE CONVOCATION

Vendredi 23 Juillet 2018

DATE DE REUNION

Jeuudi 26 Juillet 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 15

Absents : 08

Quorum : 12

Procurations : 04

Votants : 19

ETAIENT ABSENTS :

M. Jean-Claude HORTH
M. Jean-Marie TORVIC,
M. Ludovic LETARD,
M. Fabien CLET,
Mme Brigitte HORTH
Mme Marie-Noëlle ZULEMIE,
Mme Emilie VENTURA-CLET
Mme Myriam MARIN

PROCURATIONS :

M. Jean-Claude HORTH donne pouvoir à M. René-Serge HORTH, Mme Brigitte HORTH à M. Patrick COSSET, Mme Emilie VENTURA-CLET à Mme Emeline JEREMIE et Mme Myriam MARIN à Mme Annick ARON-LEVEILLE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont pu valablement délibérer.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Patrick COSSET, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire


Jean-Claude MADELEINE



•••••

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de rendre hommage à Monsieur Patrice CLET,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des bâtiments publics,

Sur rapport du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Article 1 : DE DONNER ACTE au Maire de son rapport n° 2018- 3T/2R-03.

Article 2 : DE DENOMMER le plateau sportif Patrice CLET.

Article 3 : D'AUTORISER le maire à engager les formalités relatives à l'exécution de la présente décision et à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTE PAR 19 VOIX	CONTRE 0	ABSTENTION 0
M. Jean-Claude MADELEINE , Mme Annick ARON-LEVEILLE, M. René-Serge HORTH , M. Patrick COSSET , Mme Myriam MARIN, M. Jean-Claude HORTH , Mme Cathia ATTICA, M. Pierre HO-WEN-SZE, Mme Claudine CAILLOT, M. Jean-Marie DECOLLAS, Mme Brigitte HORTH , Mme Maéva CHAMPESTING, Mme France CLET-COURAT, Mme Odile ANTOINETTE, Mme Emilie VENTURA-CLET, M. Sylvio BOCAGE, Mme Emeline JEREMIE, M. André ANDREY, Mme Fidélia BOCAGE		

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Sinnamary, le 27 juillet 2018

Le Maire


Jean-Claude MADELEINE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication ou déclaration auprès des services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
973-219733128-20180726-2018595-DE
Date de télétransmission : 01/08/2018
Date de réception préfecture : 01/08/2018

Jean-Claude MADELEINE	Mme ARON-LEVEILLE Annick
René-Serge HORTH	Patrick COSSET
Myriam MARIN	Jean-Claude HORTH
Cathia THEODOSE-DORVILLE ATTICA	Jean-Marie TORVIC
France CLET COURAT	Pierre HO-WEN-SZE
Claudine CAILLOT	Maéva CHAMPESTING
Jean-Marie DECOLLAS	Brigitte HORTH
Ludovic LETARD	Odile ANTOINETTE
Fabien CLET	Marie-Noëlle ZULEMIE
Emilie CLET VENTURA	Sylvio BOCAGE
Emeline JEREMIE	Andrey ANDRE
Fidélia BOCAGE	